

Françoise BOSSARD – Marc RAVIER
73590 CREST-VOLAND
Tél : 04.79.31.71.02
Fax: 04.79.31.74.00
Email : mfsf@wanadoo.fr

CREST-VOLAND COHENNOZ
ESPACE CRISTAL * VAL D'ARLY



STUDIO 3 PERSONNES

« MONT BISANNE »

Mme et Mr

- Tél locataire :

- Durée de la location saisonnière
 - du 16h
 - au 10h

- Prix par semaine _____ Euros soit un total de _____ Euros (prix comprenant les charges et la taxe de séjour.)

DESCRIPTIF

- Généralités** : 30 m², chauffage central, parking, balcon, volets.
- Coin cuisine** : évier un bac, four et plaque de cuisson électriques, cafetière électrique, frigidaire, plan de travail carrelé, rangement.
- Coin séjour** : table et chaises, commode, télévision, lampe, un lit en 140x190, un lit une place
Couchage : alèse, couverture, dessus de lit, trois oreillers
- Salle d'eau** : douche, pare-douche, lavabo, tablette, meuble, glace.
- WC** indépendant
- Veuillez m'envoyer le présent contrat **rempli**, daté et signé, après avoir pris connaissance des conditions générales de réservation ci-jointes
 - . les arrhes de _____ Euros
 - . le solde sera réglé le dimanche de votre arrivée
 - Le respect et l'entretien de la location seront toujours gage de bonne relation entre le locataire et le loueur.
 - Une réduction de 10% vous est accordée sur le matériel de ski loué à notre magasin « MARC'O SPORT » ex ski Village pour la semaine
 - Nos amis les animaux ne sont pas admis. Merci.

le _____ 20
Le locataire, signature précédée de « lu et approuvée »

Passez un agréable séjour dans notre station

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

CONDITIONS DE LOCATION

- Un inventaire des lieux sera fait en présence du propriétaire et du locataire, au début et à la fin du séjour.
- Le solde de la location sera versée le dimanche.
- Toute perte ou dégâts occasionnés par le vacancier fera l'objet d'une indemnisation
- Le locataire s'engage à rendre le meublé propre.
- Le nombre des locataires ne doit pas dépasser la capacité d'accueil indiqué sur le contrat.
- Le locataire doit assurer le caractère paisible de la location et en faire un usage conforme à la destination des lieux (ne pas faire de bruit, ne pas prendre de bains ou de douches après 22 heures, ne pas claquer les portes)
- En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement, la totalité du séjour étant due au propriétaire
- Si le locataire retarde son arrivée, il doit en aviser le propriétaire et lui régler le solde de la location pour la date du début de la location initialement prévue.
- Dans le cas d'une location de dernière minute, le locataire devra payer la totalité de la location à la signature du contrat.

CONDITIONS D'ANNULATION

- Avant l'entrée en jouissance
 - . les arrhes restent acquises au propriétaire
 - . les arrhes ne sont restituées au locataire défaillant que si le meublé a pu être reloué pour la même période
- Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le présent contrat
 - . le présent contrat devient nul
 - . les arrhes restent acquises au propriétaire qui peut disposer des son meublé